

PROVINCE SUD	ARRIVEE LE 26 MARS 2015							
Direction de l'Environnement	N°							
	Dir	CM Juri	CM EDT	SNCFS	SAF	SPPR	SEE	SAPA
AFFECTE						X		
COPIE								
REMARQUES	VH → BET 31103 → MC							

Nouméa, le 25 MAR. 2015

Direction du
Développement Rural

6 route des Artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Le Directeur

à

Direction de l'Environnement
Province Sud
Centre Administratif de la Province Su
6 route des artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Objet : demande d'avis sur le dossier d'autorisation présenté par Recycal sur l'installation d'unité de stockage et traitement des déchets de métaux, DEEE, VHU

Référence : votre courrier n°2015-6903 en date du 07 mars 2015

N° 2015-8259/DDR

Demandeur : Recycal
Objet : ICPE
Projet : Récupération et traitement de métaux, DEEE, VHU
Commune : Païta - ZICO

Vous m'avez transmis pour avis le dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour le projet cité en objet, à Païta, au regard du risque inondation.

Le projet est situé sur le lot 36 de la ZICO.

Ce secteur est initialement couvert par l'étude hydraulique de définition des zones inondables réalisée par SOGREAH en 2009. Sur cette étude, disponible sur CARTOSUD et GEOREP, le lot 36 se situe hors de la zone inondable.

Suite à la réalisation du lotissement ZICO, la cartographie des zones inondables a été mise à jour en 2011 par le bureau d'étude SOGREAH (rapport 4330308-v2). Sur cette nouvelle étude, le caractère non inondable du lot 36 est confirmé.

Le projet d'unité de stockage et traitement des déchets de métaux, DEEE, VHU est donc situé hors zone inondable.



Le service de la sylviculture, de
l'eau et de la Lutte contre l'érosion

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Nouméa, le 17 MARS 2015

Le Directeur

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

PROVINCE SUD DDR SERVICE DE LA SYLVICULTURE DE L'EAU ET DE LA LUTTE CONTRE L'EROSION						
Arrivé le	18 MAR. 2015		N° 6903			
Bureau de l'Environnement Industriel et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	SSELCE	DLCE	DRE	DS	DUEA	AUTRE
Affecté			X			
Copie						
Observations	G15 → VT 20/3/15 18/03/15					

à

Monsieur le directeur du développement rural
A l'attention du Service de la sylviculture, de l'eau et
de la lutte contre l'érosion

Bureau de l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Objet : unité de stockage et traitement des déchets de métaux, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et véhicules hors d'usage (VHU), société Recycal, commune de Païta

Pièce jointe : - dossier d'autorisation en date du 23 septembre 2014
- extrait de la cartographie des zones d'aléas (géorep.nc)

Je vous prie de trouver ci-joint un exemplaire du dossier d'autorisation, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, pour l'installation citée en objet.

N° 2015-6903/DENV

Les observations émises par le public et le commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 au 22 décembre 2014, laissent supposer un éventuel risque d'inondabilité du site sur lequel se trouve l'installation.

A noter que le lot en question (n°36 de la ZICO) a fait l'objet en 2010 des mêmes observations, ce qui a valu à la société Socadis, notamment à défaut de mise à jour de la cartographie des zones d'aléas suite à l'implantation de la ZICO, un refus d'autorisation d'exploiter pour une autre activité ICPE.

Cette installation de la société Recycal se trouvant à proximité d'une zone inondable, je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir votre avis sur ce dossier au plus tard le 30 mars 2015 et de me retourner le dossier d'autorisation.

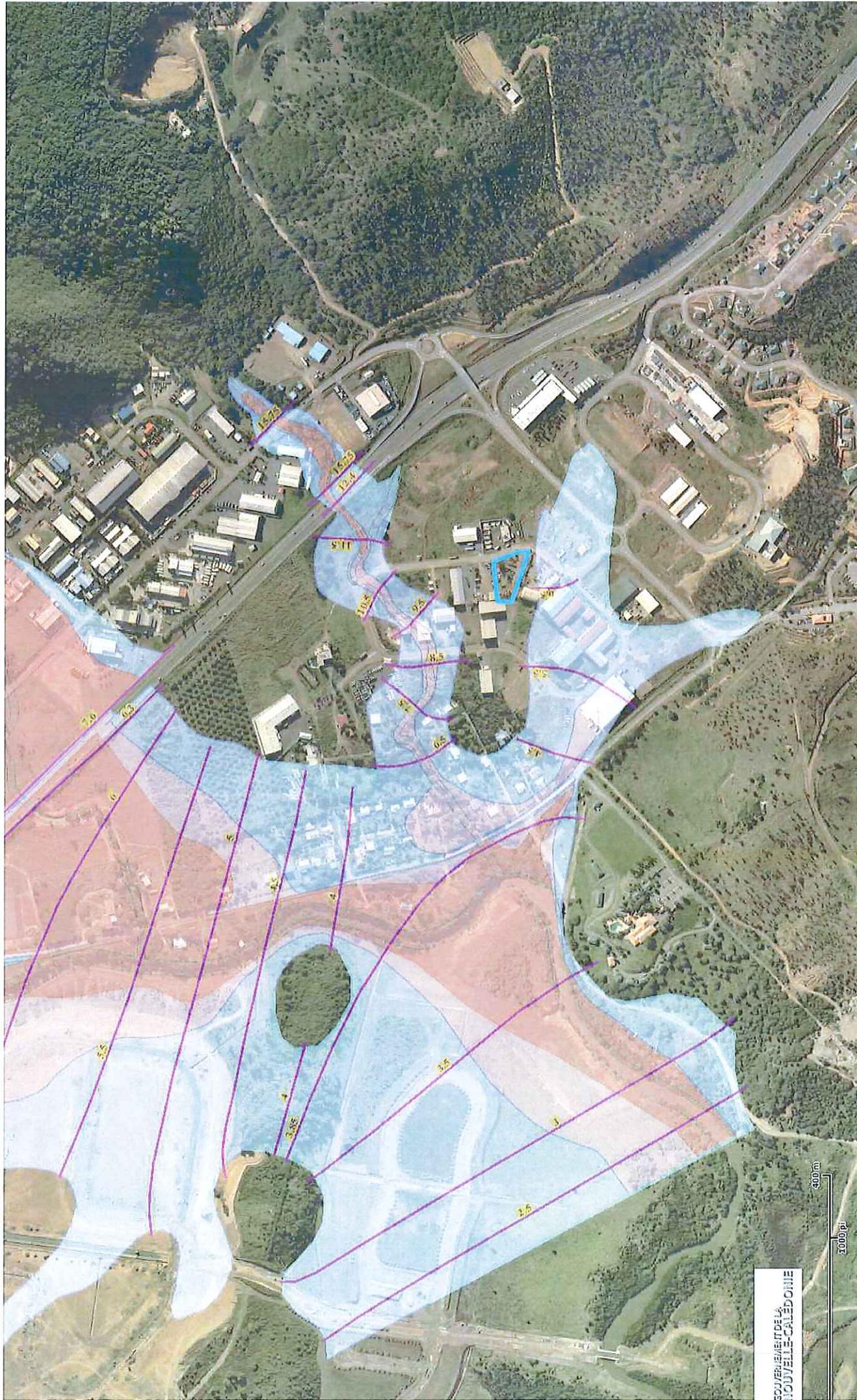
Le directeur de l'environnement

PROVINCE SUD							
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT RURAL	Arrivé le 17 MARS 2015		N° 6903				
	DDR	DADJ	SAA	SATEG	SEDEL	SSELCE	AUTRE
Affecté						X	
Copie							
Observations	M 17/3						

Inondabilité ZICO Païta - Recycal

ETUDE Sogreah Avril 2009

Lot n°36 ZICO Païta





NOUVELLE-CALÉDONIE ● PROVINCE SUD
COMMUNE DE PAITA

UNITE DE STOCKAGE ET TRAITEMENT DES DECHETS DE METAUX, DEEE ET VHU

DOSSIER ICPE RECYCAL ZICO PAITA

Article 413-4 du code de l'environnement

